



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# SÉMINAIRE

---

## la formation dans l'enseignement français à l'étranger

**28 mai 2021**

Séminaire, organisé par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports (MENJS) en lien avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE)

## ÉDITO

Le 28 mai 2021, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports (MENJS) en lien avec le ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (MEAE), a organisé un séminaire en ligne sur la formation dans l'enseignement français à l'étranger (EFE).

Le débat s'est articulé autour des objectifs fixés par le plan de développement de l'enseignement français à l'étranger: accueillir plus d'élèves, avec un doublement à l'horizon 2030, accompagner la croissance des établissements existants et la création de nouvelles écoles tout en garantissant l'identité et l'excellence académique de son modèle qui en font son succès.

Ce séminaire, souhaité par les ministres de l'éducation et des affaires étrangères lors du dernier conseil d'orientation interministériel, a permis de définir ensemble une stratégie et de proposer des pistes d'action et de réflexion sur la formation des personnels dans le cadre du développement du réseau.

Pour ce faire, la journée s'est organisée en deux temps. D'abord, trois ateliers ont été proposés en parallèle, permettant de se pencher sur la question des synergies entre les différents acteurs de la formation en France et dans l'EFE, mais aussi sur la reconnaissance des acquis et des compétences des personnels de l'EFE ou encore sur l'ingénierie de formation à l'heure de la révolution numérique. Ensuite, deux tables rondes ont permis d'aborder en profondeur deux sujets clefs : les besoins, l'offre et le rôle des instituts régionaux de formations (IRF) dans la formation, la mobilité et le parcours avant, pendant et au retour de l'étranger.

Ce document propose une restitution synthétique des échanges ayant eu lieu le 28 mai 2021 entre les différentes parties prenantes et recueille les diverses propositions pour envisager l'évolution de la formation dans l'enseignement français à l'étranger.

## INTRODUCTION

**Ce séminaire voulu par les ministres de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et le ministre de l'Europe et des affaires étrangères est dédié à la formation dans le cadre de l'enseignement français à l'étranger.**

La feuille de route interministérielle vise à faire évoluer la formation, dans toutes ses dimensions :

- en volume, par l'accueil de davantage d'élèves à l'horizon 2030,
- en opérationnalité, par un accompagnement dédié des établissements existants et des créations à venir,
- en qualité, par une réflexion sur l'évolution de la formation des enseignants, la plus à même de garantir un haut niveau d'exigence, aussi bien en France qu'à l'étranger.

C'est un enjeu central car le ministère de l'éducation détache 9 000 personnels pour l'enseignement français à l'étranger : la qualité des ressources humaines, au centre du Grenelle de l'éducation impose la constitution d'un vivier de candidats, investissement essentiel pour l'avenir de notre système éducatif, parmi les plus performants dans le monde.

Cette excellence dans les programmes scolaires constitue un critère de l'homologation, véritable fil rouge reliant l'ensemble des établissements quels que soient le pays et leur taille. L'homologation accordée par le MENJS est la garantie offerte aux familles du contenu et de la qualité des enseignements dispensés aux élèves en conformité avec le système éducatif français.

Le second enjeu réside dans l'union de nos forces, véritables alliances éducatives dans l'EFE mais aussi en France. Il est essentiel de nous rassembler le plus largement possible, ministères, opérateurs mais aussi groupes privés et structures associatives. Le travail mené conjointement permettra de répondre à la demande des familles d'un enseignement français de qualité et participera au rayonnement de la France par-delà les frontières.

Ce séminaire pose les premiers jalons d'un projet commun qui nous concerne tous, acteurs de l'enseignement français à l'étranger : soutenir et structurer le modèle de la formation dans l'EFE.

Cette problématique sera débattue notamment lors de la première table ronde. Il s'agit de répondre aux besoins identifiés dans une zone spécifique dans le but d'enrichir les pratiques et de soutenir l'innovation pédagogique en professionnalisant tous les personnels. L'accent sera plus particulièrement porté sur les personnels rejoignant les établissements homologués à programme français avec le besoin de s'intégrer pleinement à une culture professionnelle française.



**Nathalie Nikitenko,**  
déléguée aux relations européennes et internationales et à la coopération

## ATELIERS

### **ATELIER 1 : COMMENT CRÉER DE NOUVELLES SYNERGIES ENTRE LES DIFFÉRENTS ACTEURS DE LA FORMATION EN FRANCE ET DANS L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER (EFE) ?**

Ce premier atelier a fait émerger deux axes principaux :

- Des objets communs de réflexion, pour la formation initiale et continue,
- Des initiatives partenariales : équilibrer quantité des formations et qualité des contenus.

Face à ces constats se dessinent des perspectives d'avenir qu'il nous faut explorer.

- **Renforcer les partenariats existants entre les acteurs de la formation en France et dans l'EFE** : impulser la création de communautés apprenantes, que ce soit au niveau des établissements, des formateurs, des personnels de direction, des corps d'inspection et de manière structurante entre le réseau de l'EFE et les académies. Ceci pourrait passer par une mise en relation des acteurs grâce à des outils collaboratifs pour **créer des communautés apprenantes à petite échelle**, permettant de partager les bonnes pratiques entre les intervenants. L'objectif doit être de viser une couverture plus large du territoire en augmentant le nombre des communautés apprenantes tout en leur conservant une taille humaine.
- Proposer un **appel à manifestation d'intérêt (AMI)** à destination des académies, des INSPE, et des universités pour répondre aux besoins de formation de l'EFE. Pour cela il faut que les besoins de formation soient structurés. Cette structuration doit reposer sur une **cartographie des compétences (académiques et de l'EFE)** partagée et sur la valorisation des compétences de formation sur les territoires nationaux par les acteurs français. On pourrait imaginer que des opérateurs puissent répondre à l'AMI. En étant ambitieux et optimistes cette perspective pourrait être pleinement opérationnelle **à la rentrée 2023**.



**Jean Hubac**, sous-directeur de l'innovation, de la formation et des ressources, direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO)

## ATELIER 2 : QUELLE RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES DES PERSONNELS DE L'EFE ?

Ce deuxième atelier a abordé la **notion de compétences** englobant de la sorte plusieurs réalités qui gagnent à être précisées : compétences formelles, compétences informelles, compétences contextualisées, compétences évolutives.

- mettre en place **un système de vérification des compétences acquises**,
- se pencher sur **la valorisation des compétences** en se posant trois questions clefs : quelles compétences valoriser, pour quoi faire et pour qui ?

Plusieurs axes d'action se dégagent pour améliorer la reconnaissance des compétences des personnels de l'EFE.

- En premier lieu, il faut replacer la formation comme un enjeu fondamental pour permettre une **montée en compétence de l'ensemble du personnel**. Des outils doivent être mis en place pour permettre d'observer et de mesurer cette montée en compétences.
- Dans un deuxième temps, il faut **reconnaitre l'expérience professionnelle acquise**, à la fois par les enseignants et par les chefs d'établissement. Pour cela il faut également prendre en compte la question du statut et les multiples formes qu'il peut revêtir : expatrié, résident, personnel en mission. Chacun de ces statuts s'accompagne d'une expérience professionnelle unique qu'il s'agit de reconnaitre et de valoriser. Différentes certifications existent et permettent de tester et de reconnaitre ces compétences comme par exemple le certificat d'aptitudes aux fonctions de formateur académique ([CAFFA](#)), le certificat d'aptitude pour participer à l'enseignement français à l'étranger ([CAPEFE](#)), mais aussi la validation des acquis de l'expérience ([VAE](#)), la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP), ou encore des programmes comme [M@DOS](#) pour les enseignants à l'étranger qui souhaitent continuer à se former sans rompre le lien avec l'académie. La reconnaissance de l'expérience professionnelle doit aussi passer par des entretiens, qui doivent être organisés avant, pendant et après la mission. Ces entretiens peuvent être menés par exemple par des inspecteurs pour les enseignants. Ils doivent permettre à la fois de prendre du recul par rapport au parcours professionnel mais aussi de se projeter dans l'avenir et de préparer le retour ou la poursuite de parcours professionnel.

- Enfin le développement d'une **politique de vivier** est nécessaire pour anticiper, suivre et accueillir les personnes qui sont parties en mobilité. Ceci nécessite d'avoir un référent responsable de cette politique de vivier qui puisse être un interlocuteur sur ces questions. Des solutions sous la forme de compagnonnage pourraient aussi être envisagées, dans l'objectif de créer des synergies entre les acteurs. Ces connexions doivent être au cœur de la politique de formation. Il est envisageable d'accueillir davantage de personnels avec des missions particulières par le dispositif des postes à profil, pour revaloriser ce type de parcours.



**Henri Cazaban**, chef du département de la formation, des parcours professionnels et des affaires internationales, direction générale des ressources humaines (DGRH) du MENJS

### ATELIER 3 : QUELLE INGÉNIERIE DE FORMATION À L'HEURE DE LA RÉVOLUTION NUMÉRIQUE ?

Le troisième atelier s'est intéressé aux **outils numériques** à l'origine d'un changement dans la manière d'aborder la formation de nos jours, avec une individualisation accrue.

→ Proposer à tous un **parcours de formation dans une logique d'accompagnement de carrière sur le long terme**. Il apparaît essentiel d'aborder la question de la certification des compétences avec de nouvelles modalités qui apparaissent grâce au numérique, comme les micro-certifications ou encore les formations dans des universités hors de France. Une attention particulière doit être portée au fait que tous les membres de la communauté éducative puissent bénéficier de ces offres de formation : titulaires détachés, recrutés locaux, personnels d'encadrement, personnel de vie scolaire, personnel de services. Tous sont concernés par cette logique de développement professionnel. Il est important de souligner en ce sens que la formation doit s'inscrire dans une démarche de libre choix et non pas dans une logique imposée.

Deux pistes d'actions se dégagent pour aborder les problématiques de formation à l'heure de la révolution numérique.

- **la diversification des acteurs de formation vers le développement professionnel**. La notion de coopération est ici centrale : il s'agit de laisser place à la construction de collectifs d'enseignants autonomes, valoriser des communautés apprenantes, en favorisant l'échange entre pairs dans un climat de confiance mutuelle. Cette logique est impulsée aussi bien par le monde de la recherche que par les derniers rapports de l'Inspection Générale.
- la mise en place d'un **écosystème de formation** qui permette d'enclencher des politiques de développement professionnel à l'échelle de chaque établissement, de chaque réseau géographique et de chaque opérateur. Pour cela, des politiques de ressources humaines co-construites sont nécessaires, impliquant l'ensemble du personnel. La question des micro-certifications est importante pour les personnels qui cherchent à valoriser des compétences. Elles permettent aux personnels titulaires et aux personnels non titulaires d'acquérir une nouvelle légitimité en valorisant leur parcours professionnel à l'étranger.



**Julie Higouet**, responsable du pôle développement professionnel  
Mission laïque française (Mlf)

## RESTITUTIONS DES TABLES RONDES

### **TABLE RONDE 1 : INSTITUTS RÉGIONAUX DE FORMATION (IRF), UNE CONVERGENCE DES BESOINS, DE L'OFFRE ET DES ACTEURS**

**Dominique Depriester, chef de mission de la langue française et de l'éducation (MEAE)**, présente les enjeux de la création des instituts régionaux de formation (IRF) pour le plan de développement de l'enseignement français à l'étranger (octobre 2019). Mis en place par l'AEFE, ils ont vocation à accompagner le développement du réseau à travers un dispositif de formation ambitieux à destination des personnels de l'EFE afin de garantir aux familles la qualité de l'enseignement, clef du succès du réseau.

La demande d'enseignement à l'étranger est croissante dans un contexte où l'éducation est devenue un investissement pour les familles. Le réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger homologués par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports garantit aux familles une scolarité fondée sur les programmes français qui allient exigence et qualité, une poursuite d'études supérieures et une intégration sur le marché du travail.

Le développement du réseau passe par le recrutement d'un nombre plus important d'enseignants mais aussi par la mise en place de formations diplômantes pour les enseignants recrutés localement. Le dispositif de formation doit également permettre d'adapter les pratiques pédagogiques au contexte local à l'étranger. Pour ce faire, il est essentiel de mettre en œuvre un dispositif capable de répondre aux besoins de formation, notamment de formation initiale, tout en se fixant de nouveaux objectifs en s'appuyant également sur les outils numériques. Les IRF doivent permettre de créer ce système de formation à la disposition de l'EFE.

**Olivier Brochet, Directeur de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE)**, présente le dispositif de formation des IRF et les enjeux de leur création pour le réseau de l'enseignement français à l'étranger : L'AEFE a pour mission d'assurer « l'organisation d'actions de formation continue des personnels, y compris des personnels non titulaires » (article 452-5 du code de l'éducation). Elle se doit aussi, en qualité d'employeur de personnels en poste dans le réseau, de veiller au droit à la formation tout au long de la vie. La formation concerne tous les personnels et pas seulement les professeurs.

Depuis la mise en place des mutualisations en 2011, la gestion des formations et leur financement sont déconcentrés au niveau des zones géographiques autour desquelles est organisé le réseau. La création des Instituts régionaux de formation (IRF), décidée en 2019 par le Plan de développement de l'EFE,

a pour objet de renforcer les capacités de pilotage de l'Agence afin de répondre à un besoin et une analyse très contextualisée du besoin de formation. Les IRF sont donc des ensembliers de ressources de formation. C'est grâce à la parfaite adhésion de tous les acteurs de la zone aux objectifs de formation et à son financement durable que nous soutiendrons le développement d'une ressource humaine de qualité et répondront ainsi à maintenir le CAP pour 2030.

Des réformes ont été mises en place pour renforcer la mission de coordination confiée aux inspecteurs et inspectrices du premier degré implantés en zone (IEN) et à l'Agence pour le second degré (IA-IPR). Elles permettent d'assurer la qualité de l'enseignement et, de manière générale, l'atteinte des attendus pédagogiques fixés par le MENJS, en s'appuyant sur les formateurs du premier et second degré déployés en zone sous leur autorité. La qualité de ce dispositif s'est traduite lorsque nous sommes entrés dans la crise sanitaire par le soutien apporté par le développement d'un enseignement à distance de qualité dans lequel nos enseignants formateurs ont joué un rôle essentiel.

Au regard des dispositifs qui existent actuellement dans les zones de mutualisations, il s'agit de refondre les instances et les circuits administratifs de la formation grâce aux IRF qui remplaceront progressivement les actuels établissements mutualisateurs.

Chaque IRF à vocation à devenir un établissement en gestion directe de l'AEFE, autonome, à vocation unique de formation, avec un budget spécifique et une gouvernance nouvelle garantissant la parfaite adhésion de tous les établissements et des communautés scolaires. Les enjeux sont la professionnalisation de tous les personnels et le soutien à l'innovation pédagogique dans un environnement concurrentiel fort. C'est sur cette base que doit être repensée la politique partenariale des IRF en relation avec le MENJS et les académies, le MESRI, les acteurs universitaires locaux et les partenaires du MEAE.

Le travail conceptuel est très achevé et permet l'ouverture des seize instituts régionaux de formation au 1er janvier 2022 même si la transformation complète en EGD dépend encore d'une modification législative du Code de l'éducation permettant leur création.

**Christine Jacquemyn, IA-IPR détachée auprès de l'AEFE,** témoigne de nouveaux partenariats qui répondent aux nouveaux besoins de formation : De nouveaux enjeux suscitent de nouvelles formes de partenariats entre le réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger et les académies. C'est par exemple le cas de l'éducation relative au développement durable, dont il faut reconnaître et labéliser la qualité. L'académie de Bordeaux accompagne désormais la formation des formateurs et doit permettre d'apporter une labellisation des formations sur le développement durable.

**Jonathan Derai, directeur associé Groupe Odyssee**, offre un témoignage d'un groupe éducatif sur l'attente des acteurs : Le groupe Odyssee, en tant que groupe éducatif privé, a la volonté de s'inscrire dans une démarche de complémentarité en créant des synergies dans le cadre de la politique du réseau EFE. Notre défi est celui du capital humain, de son développement et de la construction d'un parcours de carrière pour tous les enseignants. Pour cela, il faut penser le capital humain comme un continuum à la fois en termes de carrière mais aussi de mobilité.

Nous avons besoin de développer un nouvel organe qui crée des synergies avec les acteurs locaux, parce que c'est la diversité qui est à l'origine du succès du réseau EFE. La transformation digitale doit permettre d'améliorer la formation professionnelle et de proposer à chaque enseignant un parcours de formation personnalisé et adapté à ses besoins. Cet organe doit pouvoir s'inscrire dans le cadre des IRF.

**Marie-Caroline Missir, directrice générale du Réseau Canopé**, présente le projet e-INSPE au regard des nouveaux besoins de formation : On assiste à un double mouvement qui se caractérise par une croissance de la demande d'enseignement français à l'étranger et un développement des outils numériques dans l'enseignement. Cela suppose un besoin de renouveau de la formation, avec notamment un décloisonnement plus important qui permette de retrouver un échange entre les pairs. Ce nouveau besoin vient à son tour bouleverser les lieux et les formats des apprentissages, et c'est en ce sens que le réseau Canopé peut être utile au réseau de l'EFE puisque l'on se situe ici au cœur de nos compétences.

Le projet de e-INSPE doit permettre de répondre à ces nouveaux besoins. Il s'agit d'une plateforme de formation à distance pour les enseignants qui doit faciliter la mise à disposition de ressources de formation en ligne. Actuellement l'AEFE a plus particulièrement commandité trois parcours mais à terme tous les parcours de formation pourront être mis à disposition des IRF en fonction des besoins exprimés. Ce projet doit également permettre de créer des communautés d'enseignants afin d'avoir un retour entre pairs sur les méthodes pédagogiques.

**Pierre Desbiolles, inspecteur général de l'Éducation nationale, du Sport et de la Recherche**, souligne que les nouvelles formes de formation peuvent offrir de nouvelles opportunités : A l'aune de la crise sanitaire, les formations à distance se sont développées très rapidement. Il serait intéressant de faire une cartographie des dispositifs existant pour les recenser. L'enseignement à distance peut jouer un rôle majeur dans le développement des micro-certifications. Celles-ci peuvent venir enrichir le parcours de formation de l'ensemble des personnels pendant toute leur carrière.

## TABLE RONDE 2 : FORMATION, MOBILITÉ ET PARCOURS DES PERSONNELS VERS, DANS ET AU RETOUR DE L'ÉTRANGER

**Marc Foucault, inspecteur général de l'éducation nationale, du sport et de la recherche**, introduit cette table ronde en présentant les enjeux de la mobilité pour les personnels: La possibilité d'effectuer une partie de sa carrière à l'étranger dans le réseau de l'enseignement français à l'étranger constitue un levier d'attractivité pour le métier d'enseignant.

Aussi faut-il que cette possibilité soit connue et reconnue. Pour démocratiser cette solution, il est essentiel de mieux communiquer sur un certain nombre d'informations et de réponses aux questions que se posent les enseignants: le coût de la vie, les évolutions de carrières, les compétences requises, la situation du conjoint sont autant de questions légitimes auxquelles il faut apporter des réponses claires. Le sujet du retour en académie après cette expérience au sein de l'EFE est aussi essentiel, et notamment comment faire pour valoriser les *soft skills* acquises pendant cette période à l'étranger.

Plusieurs niveaux d'action peuvent être envisagés. Des actions de proximité peuvent être engagées, comme par exemple des dispositifs de parrainage et d'accompagnement qui peuvent se révéler utiles au moment du départ, mais aussi au moment du retour. Des actions à l'étranger peuvent également être mises en place, notamment pour éviter toute rupture entre les enseignants et le ministère de l'éducation.

**Florence Dubo, adjointe au directeur général, direction générale des ressources humaines du MENJS**, explique l'importance de la politique de formation, au service de la mobilité des personnels : L'enjeu de formation concerne tous les personnels: les enseignants, le personnel d'administration, les recrutés locaux. La politique RH doit permettre à tous d'acquérir de nouvelles compétences. La période à l'étranger et le retour doivent être préparés en amont. C'est parce que l'on prépare bien le départ des personnels que le retour pourra bien se passer. La politique RH doit se construire dans l'anticipation. Nous possédons les outils pour mettre en œuvre l'accompagnement de l'agent. Il est également essentiel qu'à un moment dans ce processus, il y ait un échange, un entretien pour préparer le parcours. Ainsi, tout enseignant qui souhaite partir à l'étranger doit pouvoir partir et doit être accompagné dans sa démarche.

La politique de formation doit donc agir pendant toute l'expérience à l'étranger pour permettre aux personnels de développer de nouvelles compétences et leur apprendre à les valoriser pendant toutes les étapes de leur parcours professionnel (avant, pendant, après).

**Mario Cottron, directeur de l'INSPE de l'académie de Poitiers**, témoigne du rôle de la formation dans les parcours : Les structures en charge de la formation initiale se sont emparées de l'importance de la formation à destination du réseau EFE. En 2019-2020, 10% des étudiants en première année ont effectué un stage à l'étranger. La moitié de ces stages est réalisée dans un établissement français à l'étranger. Cependant, certains des INSPE ont de vraies difficultés à avoir une approche internationale. Il convient de dépasser les craintes de certains étudiants qui se destinent à l'enseignement en communiquant davantage sur les opportunités que représente un stage à l'étranger. Les statistiques du concours doivent les rassurer également car elles montrent pourtant que les résultats ne sont pas impactés par un stage à l'étranger.

**Bernard Pujol, directeur des ressources humaines de l'AEFE**, met en avant les défis du retour en France, qui peuvent entraîner une baisse d'attractivité : Le constat aujourd'hui est que les viviers de recrutement deviennent moins importants que ce que l'on a pu connaître par le passé. Il s'agit de valoriser les différentes facettes du métier d'enseignant, en particulier, la dimension interculturelle à travers les mobilités des enseignants qui doivent constituer une plus-value pour les personnels à leur retour en France. Les services des RH ont, en cela, un rôle essentiel à jouer.

**Gérard Colavecchio, Chef du bureau de la formation de l'innovation (AEFE)**, présente la nécessité d'une formation adaptée aux enjeux de l'EFE: Notre spécificité c'est la formation de tous les personnels pour atteindre une montée en compétences dans une logique de carrière. Le retour en France, avec ses enjeux spécifiques est à préparer, avec beaucoup d'anticipation. En cela, un accompagnement individualisé des services RH dans l'EFE en lien avec les services RH de l'éducation nationale serait à développer.

**Michel Bur, adjoint au directeur général de la Mission laïque française**, témoigne de l'importance d'offrir une formation de qualité pour les personnels de droit local: La question de la formation des personnels de droit local est essentielle et il faut la penser en même temps que la formation des titulaires de droit français. Il faut mettre en place des mécanismes de formation: des diplômes d'université négociés avec des universités françaises, mais aussi des formateurs avec une activité déconcentrée. Il faut également penser au développement de co-formations avec des universités à l'étranger, notamment pour le personnel local. Il est important de ne pas proposer uniquement une approche franco-française.

Enfin, il faut tirer pleinement partie de l'importance des outils numériques, qui ont montré toute leur utilité notamment pendant la pandémie. Les enseignants du réseau EFE ont su proposer rapidement un enseignement à distance de qualité partout dans le monde. Les outils numériques étaient peu utilisés avant la crise mais ils ont permis de proposer une réponse efficace.

## SYNTHÈSE CONCLUSIVE

Les acteurs de l'écosystème EFE partagent un réseau que nous chérissons et que nous souhaitons renforcer en l'élargissant et en améliorant sa qualité. C'est un enjeu majeur pour la France, pour le rayonnement de notre culture et de notre langue. Ce séminaire nous a permis de faire le point sur le développement de ce réseau et a donné la parole à l'ensemble des acteurs qui composent ce réseau (personnel des académies, de l'éducation nationale, AEFÉ, réseau de coopération et d'action culturelle).

La formation est au cœur de notre ambition pour le réseau. L'attractivité de nos établissements passe par la formation continue de qualité. Pour le développement de notre réseau nous avons besoin de l'excellence des professeurs, et donc de notre système de formation. L'enjeu crucial est la qualité de cette formation, qui est essentielle pour les professeurs, pour les familles et pour la reconnaissance de nos écoles par les autorités locales. L'extension du réseau repose en grande partie sur la création de nouveaux établissements partenaires.

Le développement du réseau est un enjeu d'influence. Nous avons récemment consulté les ambassades pour faire le point sur le plan de développement de l'EFE et le constat est clair : en dépit de la crise, la dynamique de développement s'est maintenue. Certains établissements ont même connu une croissance de leurs effectifs. Ce sont des signaux positifs qui nous invitent à maintenir le cap.

Les instituts régionaux de formation (IRF) sont la pierre angulaire du nouveau dispositif de formation. Ces nouvelles structures sont directement gérées par l'AEFE qui pilote l'offre de formation au service de l'ensemble du réseau. Les IRF doivent permettre de répondre aux besoins spécifiques de formation des établissements du réseau. Ils doivent jouer un rôle majeur dans la formation de plus de personnes tout en maintenant le niveau de qualité. Pour cela il faudra adopter une meilleure gouvernance et plus de transparence vis-à-vis des établissements et vis-à-vis des familles. Il faut néanmoins souligner que nous ne sommes pas les seuls à agir pour la formation dans le réseau, il y a d'autres initiatives comme celles portées par la Mission laïque française que nous saluons.

Pour conclure, c'est la logique partenariale qui permet de travailler au sein du réseau de l'EFE. Cette logique s'exprime dans la refonte des instances de pilotage de la politique de la formation et dans la mesure où chaque acteur peut apporter son expérience et son savoir-faire. La refonte de l'offre de formation conforte et renforce le partenariat entre le MEAE et le MENJS, ses opérateurs et ses académies.



**Matthieu Peyraud**, directeur de la culture, de l'enseignement, de la recherche et du réseau (MEAE/DGM/DCERR)



**Caroline Pascal**, cheffe de l'inspection générale de l'Éducation nationale, du sport et de la recherche (IGÉSR)

Ce séminaire s'inscrit dans un contexte de triple bouleversement: la transformation du ministère de l'éducation nationale – avec notamment une transformation RH annoncé lors du Grenelle de l'éducation -, le plan de développement de l'EFE avec l'objectif de doublement des élèves et la crise sanitaire. Tous ces éléments créent une véritable dynamique qui doit nous permettre de répondre au défi de rayonnement qui nous est posé. L'objectif est que davantage d'élèves puissent bénéficier d'un système éducatif dont nous sommes fiers, à la fois de ses contenus, de ses méthodes et de ses valeurs.

Le réseau EFE répond à deux attentes majeures, qui sont les attentes des familles, à savoir la qualité et l'identité. Tout d'abord, nous nous devons d'apporter cette qualité, que nous vérifions à travers l'homologation et l'évaluation, et qui se construit aussi avec la formation des enseignants. Le doublement du nombre d'élèves d'ici 2030 représente un défi pour la qualité qui va devoir s'étendre au même rythme. Ensuite, notre identité, ce que porte notre système éducatif, suppose de créer des liens forts entre l'ensemble des partenaires qui participent à ce réseau mais aussi entre le territoire français et le réseau à l'étranger.

Quelques enjeux essentiels se dégagent de ce séminaire. En premier lieu, il y a un enjeu de modernisation avec le développement des Instituts régionaux de formation (IRF) et des écoles académiques de formation continue qui doit permettre d'enclencher une dynamique de formation localisée et adaptée aux territoires. Le défi est de pouvoir articuler le local et le national. C'est cette articulation qui forge notre identité. Le deuxième enjeu est celui de la mutualisation, celui de l'adhésion à la formation que nous portons au sein de nos établissements, pour être au plus près des élèves et au plus près des enseignants. Il faut mutualiser entre tous les acteurs pour que chacun puisse apporter ce qu'il a de meilleur.

Cette mutualisation passe par un échange permanent qui ne doit pas se limiter à une transmission d'information descendante. Nous devons nous enrichir de ce que la formation dans les zones du réseau peut nous apporter, des compétences acquises par les professeurs pendant leur expérience à l'étranger, notamment en termes de soft skills.

Pour réussir cela, nous devons construire une logique de vivier et une formation très personnalisée, dans le but de répondre aux besoins de chacun. Plusieurs possibilités ont été évoquées : l'appel à manifestation d'intérêt pour les académies, un PNF sur l'internationalisation des parcours. A la DGRH nous réfléchissons à un vademecum sur la politique de vivier pour apporter des outils concrets et opérationnels, au service de cette politique.

Pour conclure, nous pouvons utiliser la notion de continuum entre la formation initiale et la formation continue, mais aussi un continuum géographique entre ce qui se passe en France et ce qui se passe dans le réseau, et un continuum humain pour chacun des individus qui va et qui vient afin qu'il revienne avec des connaissances linguistiques, mais aussi avec une connaissance culturelle et du réseau. Enfin, il faut un continuum pour les élèves, de sorte que s'ils passent d'un établissement à un autre, ou s'ils passent d'un établissement en France à un établissement dans le réseau EFE, ils retrouvent la même identité qui fait l'unité de notre système éducatif.